



BILAN DE LA CONCERTATION

Document de travail

1. La concertation de l'élaboration d'un Schéma de Cohérence Territoriale

La loi Solidarité et Renouvellement Urbain (SRU) du 13 décembre a rendu obligatoire la concertation auprès du public lors de l'élaboration d'un Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) et ce jusqu'à son arrêt en conseil communautaire.

Il est notamment précisé :

- Art L. 143-17 du Code de l'urbanisme : « *L'établissement public mentionné à l'article L. 143-16 prescrit l'élaboration du schéma et précise les objectifs poursuivis et les modalités de la concertation, conformément à l'article L.103-03* ».
- Art L. 103-2 du Code de l'urbanisme : « *Font l'objet d'une concertation associant, pendant toute la durée de l'élaboration du projet, les habitants, les associations locales et les autres personnes concernées (...) l'élaboration ou la révision du schéma de cohérence territoriale* ».
- Art L.103-3 Code de l'urbanisme : « *Les objectifs poursuivis et les modalités de concertation sont précisés par :*
 - *2° L'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement public dans les autres cas* ».
- Art L.103-4 du Code de l'urbanisme : « *Les modalités de la concertation permettent pendant une durée suffisante et selon des moyens adaptés au regard de l'importance et des caractéristiques du projet, au public d'accéder aux informations relatives au projet et aux avis requis par les dispositions législatives ou réglementaires applicables et de formuler des observations et propositions qui sont enregistrées et conservées par l'autorité compétente* ».
- Art L. 103-6 du Code de l'urbanisme : « *A l'issue de la concertation, l'autorité mentionnée à l'article L. 103-3 en arrêt le bilan. Lorsque le projet fait l'objet d'une enquête publique réalisée conformément au chapitre 3 du livre 1^{er} du Code de l'environnement, le bilan de la concertation est joint au dossier de l'enquête* ».

2. La concertation dans le cadre de l'élaboration du Schéma de Cohérence Territoriale de Grand Paris Sud

La délibération N° DEL-2017/542 prescrivant l'élaboration du SCoT de Grand Paris Sud fixait les modalités de concertation (information, consultation) suivantes :

- La mise à disposition des habitants, des informations sur la procédure :
 - Le site internet de la Communauté d'agglomération Grand Paris Sud permettra un accès aux informations relatives au projet de SCoT en cours d'élaboration. Le site sera alimenté au fur et à mesure de l'avancée du projet (principaux documents liés à la procédure).
 - Des informations concernant l'avancée du SCoT, conformément aux obligations légales, seront délivrées par voie de presse, notamment lors du lancement de la procédure, du débat sur le PADD et de l'arrêt du projet.
 - Une information régulière sur le SCoT sera publiée sur le journal de l'agglomération.
 - Une exposition, complétée au fur et à mesure de l'avancée du SCoT, se tiendra aux sièges de Lieusaint et Courcouronnes.
- Les dispositifs d'échanges :
 - L'organisation de réunions publiques se tiendra au sein des sites de Lieusaint et Courcouronnes.
 - L'organisation d'ateliers thématiques aura lieu, notamment en collaboration avec le conseil de développement.

- Le public pourra s'exprimer et faire connaître ses observations tout au long de la procédure de concertation, selon les modalités suivantes :
 - En participant via l'espace d'expression accessible depuis le site internet de l'agglomération,
 - En s'adressant par écrit auprès de Monsieur le Président de la Communauté d'agglomération Grand Paris Sud Seine-Essonnes-Sénart, concertation sur le SCOT, 500 Place des champs Elysées, BP62, Courcouronnes, 91504 EVRY cedex,
 - En s'adressant par voie électronique via une adresse dédiée de type scot@grandparissud.fr
 - En les consignnant dans un cahier de concertation ouvert sur chacun des deux sites de Lieusaint et Courcouronnes

3. Les initiatives de concertation

- **Une forme informative tout au long de l'élaboration du SCoT**

- **Page web du SCoT**

Hébergée sur le site web de la communauté d'agglomération, la page dédiée au schéma de cohérence territoriale de Grand Paris Sud - <https://www.grandparissud.fr/le-schema-de-coherence-territoriale-scot/> - a constitué la principale interface de publication des informations et des documents associés à l'élaboration du SCoT. Elle a été mise en ligne en janvier 2019 pour faciliter la bonne compréhension de la démarche.



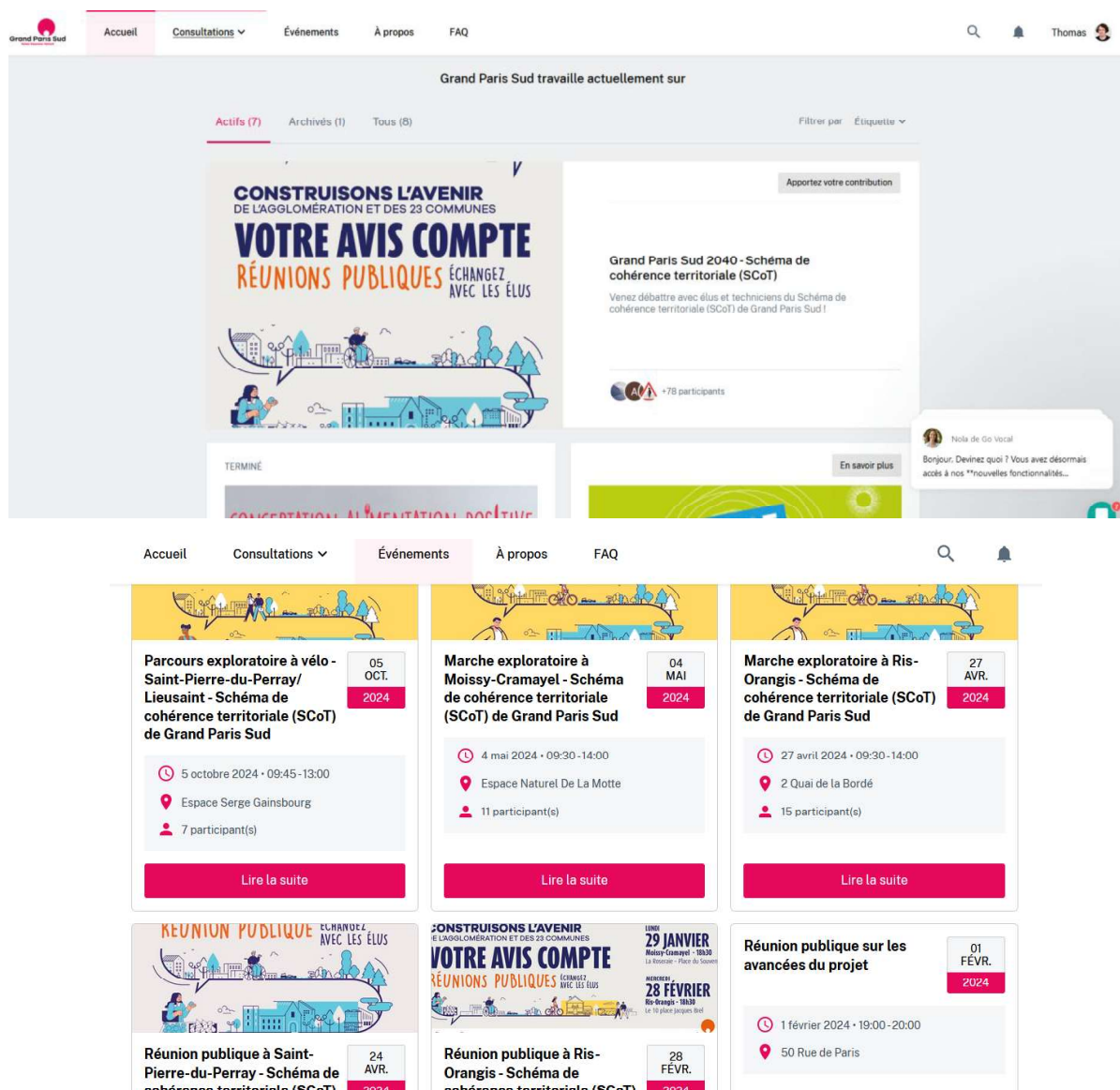
Tout au long de la procédure, les informations et supports suivant ont été mis en ligne :

- L'ensemble des informations pratiques sur les rencontres de concertation : dates, lieux, modalités de participation
- Un socle d'informations de base pour comprendre le SCoT, ses enjeux, domaines d'intervention et la composition du dossier légal
- L'ensemble des documents permettant de comprendre plus précisément le SCoT : les 16 fiches diagnostic thématiques, le projet d'aménagement stratégique (PAS)

La page a donné la possibilité aux personnes souhaitant s'exprimer et échanger avec l'équipe responsable de l'élaboration du SCoT d'entrer en contact à l'adresse suivante : scot@grandparissud.fr

○ La plateforme en ligne participative de Grand Paris Sud

L'élaboration du SCoT a également été relayée sur la plateforme participative de la communauté d'agglomération : <https://participer.grandparissud.fr/fr-FR/> Cet usage a permis d'atteindre un panel de 8593 personnes inscrites aux différentes démarches participatives successives portées par l'agglomération et les communes sur leurs domaines d'intervention.

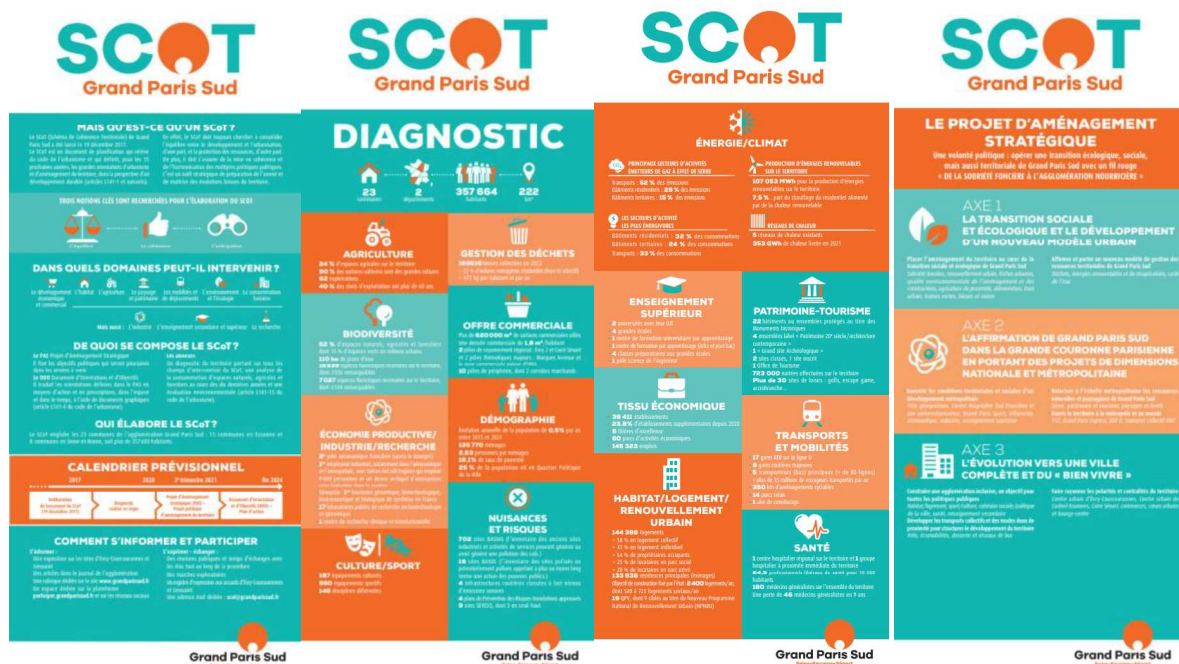


Cet outil a permis ainsi d'établir un contact direct par messagerie avec les personnes se montrant intéressées par les réunions publiques et les marches exploratoires organisés dans le cadre de l'élaboration du SCoT. 87 personnes ont signifié leur intérêt à être notifiées de l'évolution de la démarche. Les dates et informations autour de ces événements furent publiées sur la plateforme.

○ **L'exposition physique de l'avancée des travaux du SCoT**

Les personnes intéressées ont pu consulter l'avancée des travaux du SCoT également via deux registres de consultation disposés à l'accueil des deux sièges de l'agglomération à Evry-Courcouronnes et Lieusaint. Les éléments clés du SCoT ont de plus fait l'objet de panneaux d'exposition enrichis progressivement et installés dans le hall d'accueil des deux sièges.

- 1 panneau définissant le schéma de cohérence territoriale + calendrier envisagé par l'agglomération pour son élaboration
- 2 panneaux reprenant les grands éléments du diagnostic territorial
- 1 panneau déclinant les trois grandes orientations retenues pour le projet d'aménagement stratégique (PAS) du SCoT



Ces panneaux d'exposition furent également disposés à l'accueil des réunions publiques.

- Une forme consultative après la validation du **Projet d'Aménagement Stratégique (PAS)** en juin 2021 pour recueillir des avis et contributions (Codev, grand public, associations environnementales)

○ **Questionnaire en ligne : « Vivre à Grand Paris Sud aujourd'hui et demain »**



Quels objectifs pour le questionnaire « Vivre à Grand Paris Sud aujourd'hui et demain » ?

En 2021, l'observatoire territorial a mené une vaste enquête sur l'expérience des habitants de Grand Paris Sud du confinement. Cette enquête a montré les vulnérabilités d'une partie de de la population pénalisée par un manque d'accès aux soins comme à des espaces naturels de respiration. Ce travail a aussi montré les atouts indéniables dont disposaient le territoire pour traverser cette crise : offre alimentaire de proximité, espaces naturels nombreux et importance du tissu associatif. L'élaboration du SCot s'est ainsi imprégnée des enseignements et des défis soulevés par cette enquête en insistant notamment sur la préservation des espaces naturels, sur la nécessité de porter une stratégie agricole de proximité ambitieuse et sur un urbanisme favorable à la santé.

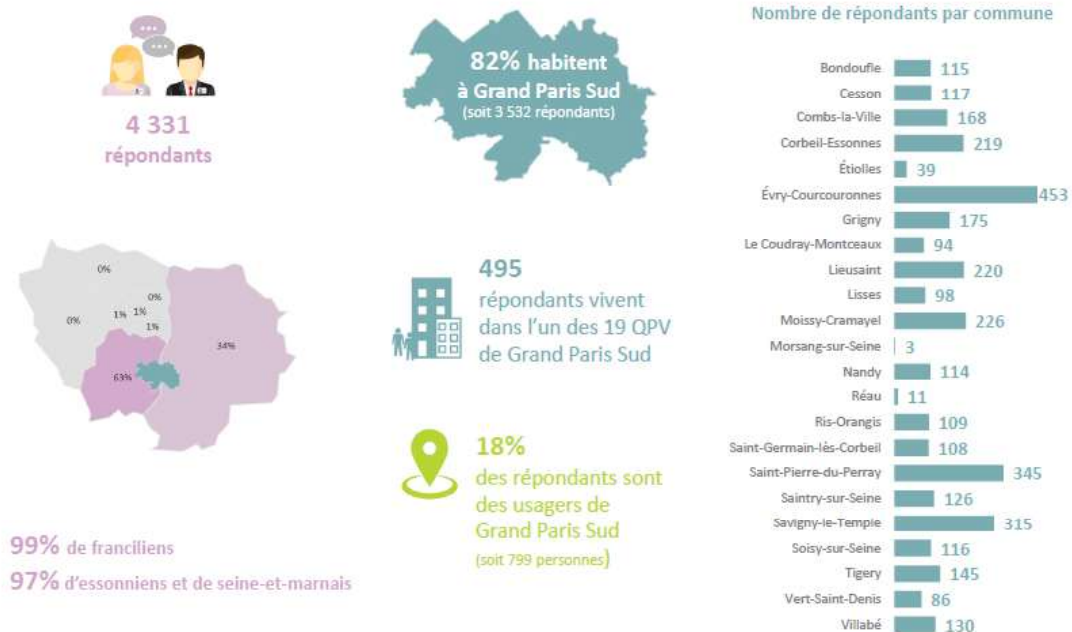
Deux ans plus tard, l'observatoire territorial a souhaité réinterroger ces enseignements pour informer les élus et concerter dans le cadre du SCot. La démarche répond alors au besoin d'avoir une meilleure connaissance des pratiques et des attentes des habitants et des usagers du territoire dans une période d'inflation croissante et de crise énergétique. Au-delà de la dimension conjoncturelle, la démarche répond au besoin d'inscrire l'exercice de planification dans une exigence démocratique. Ce questionnaire doit ainsi refléter les préoccupations du moment tout en les inscrivant dans le temps long des transitions à mener dans l'aménagement du territoire.

Quel contenu ?

Ce travail s'est traduit par l'élaboration d'un questionnaire multithématique et prospectif avec le Conseil de développement de Grand Paris Sud, les services des communes et de l'Agglomération. Cette méthodologie devait garantir la pertinence des questions retenues et la diffusion du questionnaire au plus près des habitants. Au travers de ce questionnaire, il s'est agi d'interroger les habitants sur leurs pratiques au quotidien pour obtenir une photographie à chaud mais aussi pour juger une propension au changement d'habitudes face aux transitions sociales et écologiques que le territoire doit opérer. Les modes de déplacement, les habitudes de consommation, le rapport aux espaces naturels et la perception du territoire ont été autant de sujets abordés. Les questions telles que « Seriez-vous prêts à modifier vos habitudes de déplacement ? », « A quelles conditions soutiendriez-vous une agriculture de proximité ? » ont donné une dimension prospective à l'enquête. Le questionnaire a permis dans ce sens de documenter les tendances à l'œuvre dans le territoire et de donner une connaissance aux élus pour adapter les trajectoires des politiques publiques.

Quelle participation ?

Diffusé en ligne et nécessitant environ 8 minutes de temps de réponse, « Vivre à Grand Paris Sud aujourd'hui et demain ? » a réuni 4331 répondants vivant pour 82% d'entre eux dans l'agglomération. L'analyse des répondants au questionnaire met en exergue une participation majoritaire des femmes qui constituent 69% des répondants pour une moyenne d'âge de 47 ans. Les moins de 30 ans représentent 12% des répondants. La part des 30-44 ans compte pour 34% des habitants répondants et 32% pour la part des 45-59ans. Les 60-74 ans représentent eux 18% des habitants répondants au questionnaire. 66% des habitants sont diplômés du supérieur, témoignant de la difficulté à toucher des publics moins diplômés et a priori plus éloignés des institutions.



Contribution au SCoT

Ce travail d'enquête a représenté un défi sur de nombreux plans au regard de la diversité des thématiques abordées et de sa nature prospective. La diversité des thématiques exigeait en effet un temps de réponse relativement conséquent de 8 minutes en moyenne chez les répondants. Il apparaît plus difficile d'interroger les habitants dans une logique prospective quand les difficultés du quotidien

peuvent apparaître comme prédominantes. Le travail avec les communes a révélé pourtant dans ce sens un réel appétit pour l'exercice prospectif notamment dans un contexte de changement climatique et de raréfaction des ressources qui poussent chaque territoire à s'interroger sur ses atouts et ses faiblesses. Il faut ici insister sur le fait que les 3532 répondants résidents proviennent de l'ensemble des 23 communes de l'Agglomération. La connaissance des habitants de leur Agglomération, encore en devenir, constituait là un autre de ces défis pour les inviter à réfléchir aux trajectoires du territoire. L'outil numérique renforcé par la diffusion du questionnaire dans un salon étudiant notamment expliquent ici l'importance du panel constitué pour l'enquête.

La rédaction du SCoT s'est de nouveau pleinement imprégnée des leçons tirées de cette enquête en confortant des orientations notamment liées au déploiement des mobilités douces comme à l'enjeu de développement d'une offre alimentaire de proximité. L'enquête a également conforté la vision portée par le SCoT qui fait de la présence d'espaces extérieur un critère de premier importance dans l'attractivité du territoire en matière d'habitat.

Pour aller plus loin, les résultats de l'enquête sont disponibles sur ce lien : <https://www.grandparisud.fr/vivre-ici/enquete-vivre-a-grand-paris-sud-aujourd'hui-et-demain/>



○ Les réunions publiques

Quels objectifs ?

Dans la continuité de la vaste enquête prospective « Vivre à Grand Paris Sud aujourd'hui et demain », les habitants du territoire ont été invités tout au long de l'année 2024 à s'exprimer et débattre avec les élus et techniciens sur l'élaboration du Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT). Cette concertation s'est traduite par l'organisation de quatre réunions introduisant au public les principaux éléments du diagnostic du territoire et les orientations d'aménagement retenues par les élus. Les réunions publiques ont ainsi poursuivi un double objectif de partage de connaissance et de discussion avec les habitants des enjeux soulevés par l'élaboration du SCoT.

Leur organisation s'est faite en collaboration avec les communes pour mieux toucher les habitants de la Communauté d'agglomération dont le périmètre administratif reste encore méconnu notamment par sa vaste taille de 23 communes à cheval sur deux départements. Les réunions publiques ont chaque fois mobilisé des élus et techniciens communaux et communautaires, des représentants des corps

intermédiaires et associatifs aux côtés des habitants pour donner à voir le dialogue d'acteurs et d'échelles qui s'opère dans un territoire comme celui-ci.

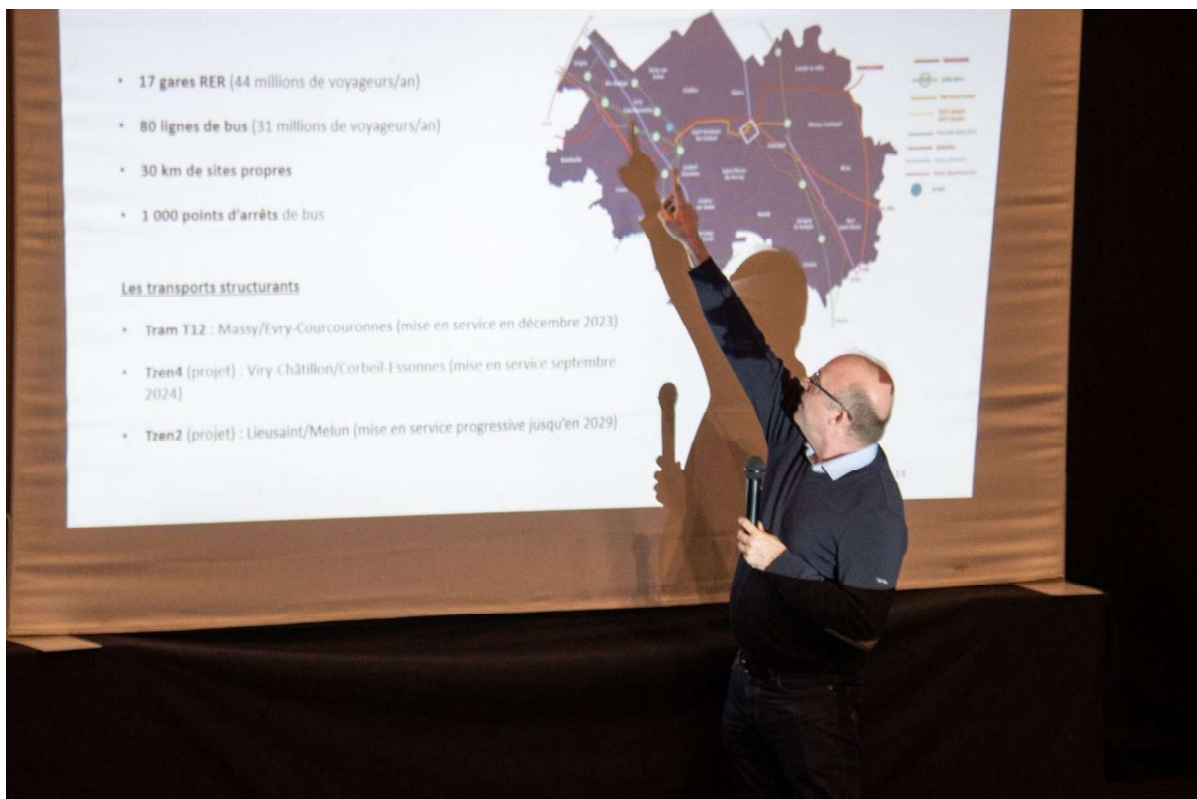
L'équipe du SCoT s'est efforcée de rendre cet exercice d'information et de discussion le plus pédagogique possible alors que la planification urbaine et écologique apparaît souvent abstraite et paradoxalement éloignée du quotidien des habitants. Il s'est agi, en poursuivant ces objectifs, de garantir l'appropriation par le grand public de ce document engageant l'avenir du territoire à l'horizon 2040.

Quel contenu ?

Le déroulé des réunions publiques a suivi la logique suivante :

- Propos introductifs du Maire de la commune accueillant la manifestation et du Vice-Président de Grand Paris Sud en charge du SCoT,
- Présentation de la démarche SCoT, exposé des grands éléments de diagnostic du territoire et du projet d'aménagement stratégique (PAS) par la direction de la prospective,
- Témoignage du Conseil de développement (Codev) et ouverture à la discussion au public.

Les supports de présentation ont été mis en ligne sur la plateforme participative : <https://participer.grandparissud.fr/fr-FR/>



Quelle participation ?

Dates	Communes d'accueil	Fréquentation
29.01.2024	Moissy-Cramayel	92 personnes
28.02.2024	Ris-Orangis	85 personnes
24.04.2024	Saint-Pierre-du-Perray	60 personnes
27.11.2024	Corbeil-Essonnes	62 personnes

Dans la foulée des propos introductifs des élus et de l'exposé des travaux du SCoT par les techniciens de l'Agglomération, les échanges ont permis de dessiner des priorités pour l'aménagement de ce territoire tout en composant avec la complexité, voire les injonctions contradictoires qui peuvent exister aujourd'hui dans un exercice de planification à cette échelle. Voici quelques enjeux parmi les plus discutés par les participants aux réunions publiques (sans ordre de priorité) :

■ **La préservation des terres agricoles, le mode production local et l'alimentation de proximité**

« Je reviendrai sur un point clé : le devenir des terres agricoles d'Etat et les contradictions entre les politiques portées par l'Etat. Avec le Zan et l'impératif de construction de logements, comment va-t-on faire ? Va-t-on aller plutôt vers le ZAN et la préservation des terres agricoles alors que Sénart est encore une ville nouvelle ? Je pense que la volonté des habitants c'est plutôt de retourner ces terres à l'agriculture mais au-dessus il y a une cause nationale qui est le logement. »

« Le problème de préservation des terres agricoles est indispensable. Ce qui compte bien sûr c'est de les préserver mais surtout de faire en sorte de remplacer cette agriculture industrielle qui nous pollue par une agriculture vivrière citoyenne où l'on consomme ce que l'on produit. »

« Je m'intéresse depuis 1985 à ce qu'on appelle la cueillette de Servigny. Cette cueillette est aujourd'hui menacée. Que la menace qui pèse sur elle corresponde à un projet d'Etat, peut être valable, ça je ne le discute pas. En revanche, c'est une menace extrêmement insupportable pour la population qui depuis maintenant quarante ans fréquente cette cueillette. Vous pouvez compter 10 000 personnes qui la fréquentent régulièrement, 20 qui y travaillent et qui se forment. Cette cueillette correspond à votre idéal de ville nourricière. »

« On a parlé de ville nourricière, d'attractivité du territoire et on parle maintenant de redonner les terres agricoles, mais à qui en fait ? Est-ce que ce sera à IDF Nature, est-ce que ce sera à nos agriculteurs vieillissants et dont la population diminue ? Cela m'inquiète énormément donc je pense que dans le SCoT il faut parler d'attractivité agricole du territoire »



Traduction dans le document d'orientations et d'objectifs : La question du maintien et de la préservation des espaces naturels et agricoles est traitée dans la première grande orientation du DOO

« Définir l'armature naturelle et agricole de Grand Paris Sud et préserver ses ressources ». Le SCoT insiste fortement sur l'enjeu de la préservation des espaces agricoles du territoire et notamment ceux appartenant à la puissance publique. Le SCoT acte dans ce sens la sanctuarisation de 950ha de terres agricoles. Cet enjeu renvoie plus globalement à la stratégie agricole et alimentaire de Grand Paris Sud qui doit permettre de préserver le potentiel agricole du territoire et d'accompagner une transition vers des modes de production plus durables et davantage tournés vers les débouchés alimentaires locaux.

▪ **La protection de la biodiversité et des espaces naturels**

« Autre question, c'est à propos du terme richesses naturelles à valoriser, j'y vois un oxymore, soit on valoriser, soit on protège. Je pense notamment au cirque de l'Essonne qui était naturel et qu'on a défiguré en plaçant des petits sentiers en stabilisé pour permettre le passage des poussettes, des vtt, des piétons avec les parkings liés. On craint qu'on ait encore une approche d'aménageur plutôt que de naturaliste. »

« J'aimerais revenir sur l'enjeu de l'étude des sols. Or il y a en ce moment un travail mené à GPS sur la trame verte, bleue et noire. Mais la trame brune n'a pas été retenue, pourquoi ? »

Traduction dans le DOO : La préservation de la biodiversité et plus généralement des espaces naturels constitue un axe fort dans le SCoT en figurant dans la première grande orientation du DOO et un sous-objectif dédié « Préserver et restaurer les continuités écologiques ». Cet enjeu fait de plus l'objet d'une carte identifiant les continuités à préserver et restaurer à l'échelle de l'agglomération.

▪ **La construction de logement et la préservation du cadre de vie**

« J'ai eu différentes responsabilités politiques locales et je vous trouve bien optimiste. Sur les terres agricoles propriétés d'Etat : elles ont été acquises il y a une quarantaine d'années en indemnisant les agriculteurs qui continuent de les exploiter d'ailleurs. On est dans une crise du logement comme on n'en a pas connu depuis les années 50 et on risque de voir fleurir autour de nos villes des sortes de bidonvilles si on ne produit pas de logement. Il faut que ces terres soient utilisées. »

« Le SDRIF-E prévoit la construction de 70 000 logements en Île-de-France. Où en est le débat public sur la nature de cette demande de logement exactement ? De quel logement parle-t-on et qui prend sa part ? »



« A mon avis il y a une expression très franche et très nette de la part des habitants : ils veulent préserver leur cadre de vie. La sécurité doit aussi être présente parce que les conséquences de la densification ont des effets à ce niveau-là. La question c'est quel crédit allez-vous donner aux habitants réticents face à la construction en l'absence d'équipements suffisants ? »

« Sur les demandes de logement : quand on voit ce que dit l'INSEE, on vise une stabilité démographique autour de 2070 mais donc on en fait quoi dans cinquante ans de ces logements qu'on va construire sur les terres agricoles ? Le recyclage urbain, cela peut-être de tout. Il y a pleins de logements qui ne sont pas utilisés, moi je m'interroge là-dessus. Vous parliez de précarité. Un moment la question c'est comment rendre accessible ces logements dans ces villes. Avant de penser construction, pensons à l'existant. »

« Je pense qu'un habitant de milieu urbain dense qui dispose de services centraux ne se rend pas compte de ce qui motive un habitant à vivre dans une commune périphérique, qui a ses avantages et ses inconvénients. Les avantages c'est de pouvoir profiter des paysages, de l'environnement. On aime nos champs sinon on n'habiterait pas ici mais au pied d'une station de RER. On bénéficie de cette verdure justement. »



« Je pense qu'il est intéressant de garder à l'esprit de faire quelque chose de beau quand on parle d'un territoire surtout quand on parle de l'enjeu d'attractivité. Je pense aux parcs d'enfants, assez pauvres finalement, aux cours de récréations également. C'est aussi prendre son café sans être forcément dans un centre commercial ou une zone artisanale. C'est aussi ce type de détails qui font que l'on trouve un territoire agréable ou pas. Il est important de s'en rappeler. »

Traduction dans le DOO : La construction de logement est traitée dans la troisième grande orientation du DOO « Faire de Grand Paris Sud un territoire du « bien-vivre », une ville complète ». Cette orientation poursuit l'objectif de répondre à la demande de logement explicitée dans le nouveau schéma régional de l'habitat et de l'hébergement dans une optique de soutenabilité, c'est-à-dire en prenant compte la préservation des espaces naturels et la restauration d'un cadre de vie durable pour les habitants notamment au regard des vulnérabilités suivantes : risques climatiques, concentration de la pauvreté dans certains quartiers et accessibilité aux aménités. Dans ce sens, elle concentre comme l'indique le SDRIF-E la construction de logement essentiellement dans l'enveloppe urbaine existante afin de préserver l'armature naturelle du territoire. La question du logement ne peut ainsi être dissocié de l'amélioration du cadre de vie à Grand Paris Sud.

■ Expression citoyenne et suivi démocratique

« Je remercie Madame la maire qui a réinsisté sur l'existence de règles et nous encourage de fait à investir les enquêtes publiques du SDRIF-E et du SCoT. Ce ne sont pas des outils volants qui ne servent à rien. Mais pour faciliter les choses il faut faire davantage de pédagogie sur ces outils. Faites simple s'il vous plait, pas simpliste, simple. Sans ça l'action citoyenne ne sera pas très forte parce que les gens ont peur et ne savent pas quoi espérer. »

« On a appris l'existence d'une enquête publique pour le SDRIF-E mais la question c'est : quand est-ce qu'on demande l'avis des citoyens ? »

« Le SCoT c'est quand même le moment où vous souhaitez, élus et techniciens, que les habitants puissent s'approprier le projet de l'agglomération. Je pense qu'il faudrait prêter une attention particulière aux petites communes et à celles des périphéries. »

« Merci pour cette réunion déjà parce que notre avis compte. Moi je me rends compte à la suite de toutes les interventions que je ne connais pas mon territoire. L'Essonne oui, Moissy-Cramayel mais alors jusqu'à Vert-Saint-Denis, pas du tout. Pour un début d'information, c'est pas mal. Après je me rends compte que pour en trouver davantage, moi qui ne suis pas trop internet, je ne reçois plus la gazette. Où trouver les infos ? Comment participer ? »



Traduction dans le SCoT : L'exigence démocratique et la mobilisation citoyenne constitueront une préoccupation continue dans la mise en œuvre du SCoT avec la création d'un dispositif de suivi et d'application de ce document stratégique mobilisant habitants et corps intermédiaires du territoire en collaboration étroite avec les initiatives des communes.

▪ **Mobilité et attractivité économique du territoire**

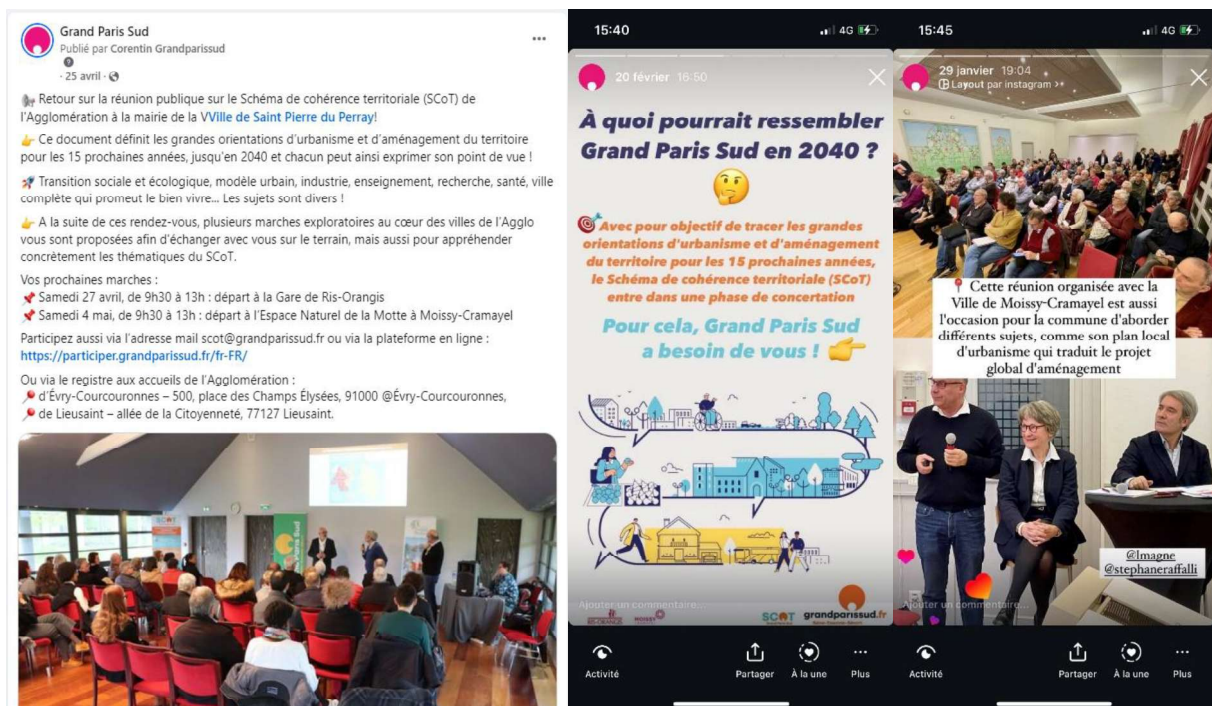
« Et les transports en commun ? Et les pistes cyclables », « Il y a énormément de circulation liée à la logistique avec un flux important de camions circulant vers les parcs d'activités logistique. Moi qui suis salarié à Safran, comment puis-je accéder plus facilement au site à vélo depuis Moissy-Cramayel ? Il y a un danger énorme avec la circulation des camions que l'on ne voit pas. »

« Un tiers des habitants de GPS vont travailler à Paris même si l'on s'efforce de renforcer que ce soit le bus, le TZEN, le RER, il y a un problème de fond : pourquoi ceux qui habitent le territoire ne travaillent pas sur le territoire ? »

« Je suis très content de découvrir que des gens s'occupent d'aménagement du territoire or aménager c'est bien mais encore faut-il que les gens qui résident puissent circuler correctement. On commence par définir des zones mais comment seront-elles desservies ? Le problème est pris à l'envers. »

« J'ai une question sur la mobilité notamment sur le périmètre de Saintry-sur-Seine. Je suis peut-être la seule de Saintry ici. Moi je suis jeune et je n'ai pas encore de permis. Le dimanche les transports s'arrêtent à 14h et je voudrais savoir si vous pouvez penser un peu à Saintry. »

« On a un bassin d'emploi à côté du CHSF, du génopole d'Evry, du site Safran et de l'université. Toute la rive droite est insuffisamment desservie par les transports. Demain, sera-t-il possible de prendre le TZEN4 plutôt que la voiture pour alléger la francilienne ? Il faut faire pression sur IDFM surtout qu'aujourd'hui vous voulez agrandir le génopole et l'hôpital. »



« J'aimerais revenir sur les orientations politiques du SCoT et notamment la question de l'attractivité de Grand Paris Sud. Je voulais savoir si le développement des tiers-lieux rentrait dans les objets du SCoT et notamment du fait des nouvelles habitudes que nous avons développées pendant la pandémie pour consommer, travailler, circuler. Moi ce qui m'intéresserait et c'est en tant que chef d'entreprise que je pose cette question, c'est de savoir si vous envisagez de développer les tiers-lieux ? »

Traduction dans le DOO : L'enjeu de l'attractivité économique du territoire est principalement traité dans la deuxième grande orientation du DOO « Maintenir et renforcer l'attractivité et le rayonnement de Grand Paris Sud en Île-de-France. » Elle traduit ainsi la volonté pour le territoire d'assumer sa vocation de polarité francilienne en matière d'emploi, d'industrie, de recherche comme de fonctions administratives et hospitalières. Cette orientation renvoie également à l'amélioration du réseau de transports desservant Grand Paris Sud dans sa composante métropolitaine pour faciliter le quotidien des déplacements pendulaires et dans sa composante multimodale et durable avec le déploiement des mobilités douces. Cette dernière dimension est plus spécifiquement traitée dans la troisième grande orientation du DOO avec le sous-objectif « Développer les transports collectifs et des modes actifs de proximité pour structurer le développement du territoire ».

○ Les parcours exploratoires

Pensés en complément des réunions publiques, les parcours exploratoires ont eu pour but de prolonger sur le terrain le partage des travaux du SCoT et la discussion entre habitants, élus et techniciens. Cette initiative allant au-delà des modalités de concertation prévues visait à créer un espace de discussion à « taille humaine » pour incarner au mieux les enjeux du SCoT et faciliter l'interaction entre les publics. On sait combien la planification urbaine peut parfois souffrir d'une vision technocratique et abstraite aux yeux des habitants. Quoi de mieux donc que de cheminer ensemble pour se hisser à la hauteur des enjeux, en restituer la complexité, observations à l'appui, et garantir en retour l'appropriation de ce document stratégique ?



Les parcours ont été dessinés de façon à permettre un dialogue entre une vision stratégique, supposant une projection de long-terme et une approche multi-échelles, et une vision pragmatique du quotidien, du domaine du « faisable » et des projets. Il s'agissait dans ce sens de mettre le discours stratégique à l'épreuve du terrain pour anticiper sa mise en œuvre et assurer ainsi son caractère opérationnel. Pour ce faire, les marches ont été le fruit d'une collaboration entre :

- Les services des communes concernées par les parcours, apportant leur connaissance des espaces visités et des projets portés localement,
- L'équipe du SCoT, pour resituer les enjeux d'aménagement dans un contexte global et pour anticiper les changements à venir,
- Les Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et d'Environnement (CAUE) de l'Essonne et de la Seine-et-Marne, pour offrir un point de vue paysager sur ces enjeux et pour leur approche prospective et opérationnelle de l'aménagement.

Les parcours se sont déroulés dans des secteurs représentant la diversité du tissu urbain communautaire et permettant de penser l'ensemble des enjeux du SCoT. A cet égard, chacun des parcours a été dessiné de façon à penser l'équilibre entre l'impératif de préservation des espaces naturels et agricoles, le maintien de la dynamique économique du territoire dans l'espace francilien et la nécessité de maîtriser le développement urbain résidentiel.

Pour animer la discussion et recueillir d'éventuelles observations, chacun des participants a reçu un carnet d'exploration où figuraient une carte de l'itinéraire, le séquençage thématique et les points d'arrêts retenus ainsi qu'un espace de prise de note. Après un partage d'informations de l'équipe organisatrice, les points d'arrêt ont donné lieu à des échanges amorcés de la façon suivante : comment imaginez-vous ce paysage en 2040 ?



Parcours exploratoire en vélo
ÉCHANGER AVEC LES ÉLUS ET
TECHNICIENS SUR LE TERRAIN

Ensemble, dessinons l'avenir de
l'agglomération et de ses 23 communes
Samedi 05 octobre 2024



Marche exploratoire à Ris-Orangis

ÉCHANGER AVEC LES ÉLUS ET
TECHNICIENS SUR LE TERRAIN

Ensemble, dessinons l'avenir de
l'agglomération et de ses 23 communes
Samedi 27 avril 2024



Marche exploratoire à Moissy-Cramayel

ÉCHANGER AVEC LES ÉLUS ET
TECHNICIENS SUR LE TERRAIN

Ensemble, dessinons l'avenir de
l'Agglomération et de ses 23 communes
Samedi 04 mai 2024

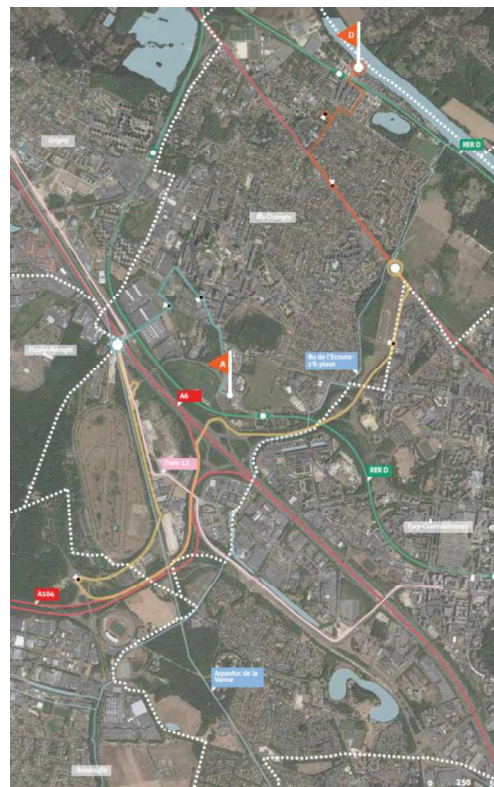
9 cours Blaise Pascal
91000 - EVRY-COURCOURONNES
Tél. : 01 60 79 13 44
Courriel : caue91@caue91.asso.fr
www.caue91.asso.fr



Au-delà d'une sensibilisation des habitants aux enjeux du SCoT, ces parcours ont été pensés pour stimuler les échanges entre les acteurs du territoire au sens large, pour que chacun puisse contribuer à l'élaboration du SCoT avec son regard et son expertise propre et pour préparer la phase de mise en œuvre au plus près du terrain.

■ **Marche exploratoire de Ris-Orangis, 27.04.2024**

Cette marche d'environ trois heures a débuté sur les berges de Seine de la commune de Ris-Orangis pour s'acheminer vers la salle communautaire du Plan en passant par le secteur de l'hippodrome. Elle a permis ainsi de s'interroger tout autant sur la place de l'armature naturelle dans l'aménagement du territoire, la dimension métropolitaine de ce secteur dans ses fonctions économiques et d'infrastructures notamment ainsi que le rôle des équipements dans l'édification d'un cadre de vie durable pour les habitants. Une partie du parcours s'est effectuée en bus afin de traverser l'autoroute A6, longer l'hippodrome et la friche Lu avant de poursuivre à pied jusqu'au Plan.



Lieu de la visite : Secteur de Ris-Orangis/Bondoufle



■ Marche exploratoire sur le secteur de Moissy-Cramayel, 04.05.2025

Cette deuxième marche d'environ trois heures également a débuté à l'entrée de l'espace naturel de la Motte pour rejoindre la lisière agri-urbaine traversant la commune de Moissy-Cramayel. Le parcours a ainsi permis d'évoquer l'équilibre possible entre les différents usages du sols dans ce secteur lié à la Ville Nouvelle de Sénart et les ambitions du Schéma Directeur de la Région Île-de-France de limiter l'extension urbaine pour préserver les espaces agricoles du territoire. La question du front urbain a ainsi permis d'interroger l'alignement possible entre les échelles de planification régionale, communautaire et communale. Les échanges se sont poursuivis ensuite à l'école élémentaire de Chanteloup.





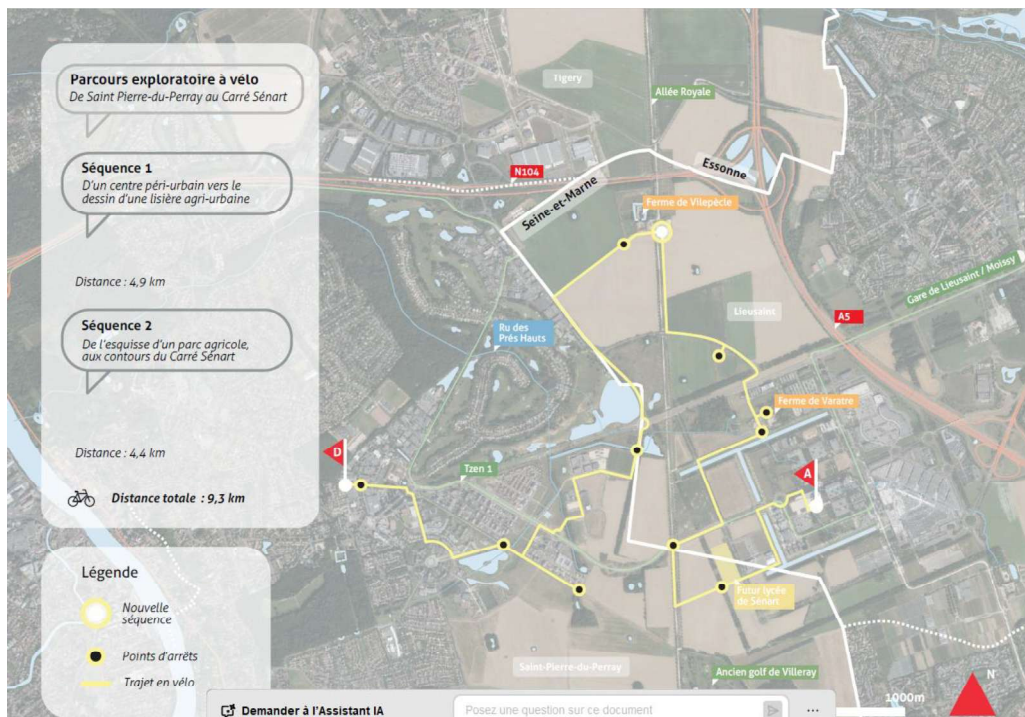
Lieu de la visite : secteur Lieusaint/Moissy-Cramayel

Grand Paris Sud
Publié par Virginie Dvl
- 4 mai -

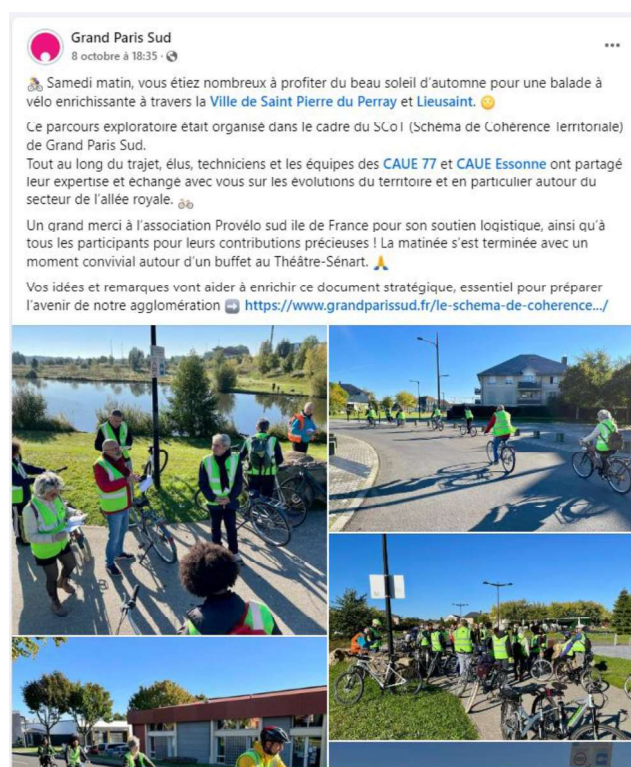
📺 En direct de la marche exploratoire à Moissy-Cramayel !
👤 À la suite des réunions publiques dans les villes de l'Agglo sur le Schéma de cohérence territoriale (SCoT), deux marches vous ont été proposées pour échanger avec les élus, donner votre avis directement sur le terrain, mais aussi pour appréhender concrètement les thématiques du SCoT.
👉 Le but du SCoT est de tracer les grandes orientations d'urbanisme et d'aménagement du territoire pour les 15 prochaines années, dans la perspective d'un développement durable.
📄 Retrouvez l'actualité dédiée à la phase de concertation du SCoT ici
<https://www.grandparissud.fr/le-schema-de-coherence.../>
➕ Pour plus d'infos <https://www.grandparissud.fr/.../les-marches-exploratoires/>
Line Magne Moissy-Cramayel

■ Parcours exploratoire à vélo sur le secteur Saint-Pierre-du-Perray/Lieusaint, 04.10.2024

Pour ce troisième parcours, nous avons opté pour le vélo avec le concours de l'association Provélo 91 qui nous a accompagnés sur 10km autour de l'Allée Royale. Le départ fut donné à l'espace Serge Gainsbourg en entrée de ville de Saint-Pierre-du-Perray pour se diriger vers la lisière agri-urbaine de Saint-Pierre-du-Perray et terminer au théâtre de Sénart à Lieusaint. Cette balade s'est proposée de réfléchir sur l'équilibre possible des usages dans un secteur stratégique pour l'Agglomération notamment autour de la notion de parc agricole urbain. Ce parcours était plus que jamais l'occasion de penser l'intercommunalité avec le retour d'expérience de deux communes, Saint-Pierre-du-Perray et Lieusaint, mais aussi l'interdépartementalité avec la mobilisation des deux CAUE 91 et 77.



Lieu de visite : Saint-Pierre-du-Perray/Lieusaint (carré Sénart)



Les parcours exploratoires ont réuni environ 75 personnes. D'autres seront organisés dans la phase de mise en œuvre du SCoT pour travailler avec l'articulation des PLU et poursuivre les échanges avec les habitants.

○ Travail partenarial avec le Conseil de développement (Codev)

En mars 2022, soit huit mois après la validation Politique du Projet d'Aménagement Stratégique (PAS), la Communauté d'agglomération a saisi le Conseil de développement (Codev) pour l'inviter à contribuer à la rédaction de la dernière brique du SCOT, à savoir le Document d'Orientations et d'Objectifs. Constitué en groupe de travail, le Conseil de développement se compose de citoyens volontaires pour travailler sur des thématiques précises et fournir un avis détaillé auprès de la Communauté d'agglomération pour nourrir l'élaboration des politiques publiques. Cette sollicitation permet donc au SCoT de bénéficier d'une expertise d'usage d'habitants et de citoyens.

Les thématiques de travail convenues sont alors la « gestion du foncier » et son impact sur la biodiversité dans le cadre de l'élaboration du SCoT. Au-delà du sujet des friches et de la densification des constructions pour l'Habitat, il est apparu également opportun de traiter du maintien et du renforcement des continuités écologiques (Nord/Sud mais aussi Est/Ouest) et des lisières agri-urbaines.

Cette saisine du Conseil de développement doit alors déboucher sur une contribution citoyenne qui viendra nourrir la réflexion communautaire relative à la limite de l'étalement urbain, au rôle des espaces agricoles et naturels en articulation avec les espaces urbains et alimenter une vision d'ensemble qui sera déclinée dans les différents documents de planification à travers la contribution de Grand Paris Sud à la révision du SDRIF-E, la mise en œuvre du Projet d'Aménagement Stratégique du SCoT et in fine dans les PLU communaux via le Document d'Orientations et d'Objectifs (DOO) du SCoT.



Après six mois de travaux du groupe « Urbanisme/SCoT » et de multiples échanges avec la Direction de la Prospective pour s'acculturer des travaux du SCoT, le Conseil de développement remet une réponse à Stéphane Raffalli, Vice-Président de l'Agglomération en charge de l'aménagement et du SCoT sous la forme de préconisations pour la rédaction du DOO. Cette contribution s'est principalement concentrée sur la sobriété foncière mais aborde également les corridors écologiques, le bâti industriel et la plantation d'arbres. Elle s'est traduite par un cahier de huit préconisations pour la rédaction du DOO et la préparation de la mise en œuvre du SCoT.





Une fois le cahier remis, la suite du travail a donné lieu à un échange fourni et exigeant entre le groupe « Urbanisme/SCoT » et la Communauté d'agglomération pour justifier de la prise en compte ou non des différentes préconisations et apporter des éléments de réponse complémentaires.

La collaboration du Codev se poursuit aujourd'hui pour préparer le suivi et la mise en œuvre du SCoT après approbation. Il faut noter son apport dans d'autres actions participant de l'élaboration du SCoT. La construction avec l'Observatoire territorial du questionnaire « Vivre à Grand Paris Sud aujourd'hui et demain ? » a en effet bénéficié des retours des membres du Codev pour affiner la pertinence des questions et assurer sa diffusion auprès des habitants. Citons également la participation des membres à l'animation des réunions publiques du SCoT, pour apporter un témoignage citoyen et présenter leurs travaux à la croisée des différentes politiques publiques communautaires.



Pour en savoir plus : <https://www.grandparissud.fr/lagglomeration/en-action/codev-de-grand-paris-sud/groupes-de-travail/conseil-de-developpement-urbanisme-et-schema-de-coherence-territoriale/>

○ **Réunions avec les associations environnementales**

L'équipe du SCoT s'est également régulièrement entretenue avec les associations environnementales du territoire pour les informer de l'avancée des travaux et recueillir leurs remarques. Au-delà d'une exigence de transparence, ce dialogue amorcé en amont a permis de bénéficier d'une expertise citoyenne locale reconnue pour sa connaissance fine du territoire sur les enjeux environnementaux. Les rencontres se sont tenues aux dates suivantes : 16.11.2017, 18.09.2018, 16.09.2019, 15.12.2020, 19.05.2022, 10.11.2023, 15.01.2024, 29.01.2024, 12.12.2024, 20.01.2025.

○ Réunion publique de restitution de la concertation SCoT

Le mercredi 4 décembre fut l'occasion d'organiser une dernière réunion publique à destination des habitants sur l'élaboration du SCoT avant un arrêt réglementaire en conseil communautaire. Son objectif à consister à tirer les leçons de la concertation autour du SCoT en mobilisant ses différents protagonistes : élus, techniciens, habitants, experts et membres d'associations. Le tout devant préparer les prochaines étapes en termes de mobilisation citoyenne pour nourrir ce document clé pour le futur de l'agglomération.



Le programme de la réunion est revenu sur les différentes initiatives de concertation qui ont accompagné l'élaboration du SCoT dont l'enquête en ligne « Vivre à Grand Paris Sud aujourd'hui et demain », le travail avec le conseil de développement et le dispositif articulant réunions publiques et marches exploratoires. Les différents acteurs de ces initiatives ont apporté leur retour d'expérience et pu répondre aux questions de la salle. Ainsi Christelle Robiteau, responsable de l'observatoire territoriale a pu revenir sur les grands enseignements de la démarche « Vivre à Grand Paris Sud aujourd'hui et demain » et détailler les défis que posaient une telle concertation dans son aspect plurithématique et pour atteindre un large panel d'habitants et d'usagers. Quentin Le Manach, paysagiste conseiller du CAUE 91 a présenté aux côtés de Louison Joyeau, habitante et étudiante sur le territoire, un témoignage sur leur expérience des réunions publiques et des marches exploratoires. Enfin, Jean-Pierre Le Breton en tant que membre du codev est revenu sur le partenariat noué autour du SCoT pour l'occasion.



La deuxième partie du programme s'est concentrée sur une présentation des derniers travaux du SCoT avec la présentation des trois grandes cartes réglementaires spatialisant le projet. La réunion s'est poursuivie sur une évocation de deux chantiers à venir et qui feront l'objet d'une concertation citoyenne spécifique sur l'étude des sols de l'agglomération ainsi qu'un travail sur les lisières agri-urbaines. Enfin, les prochaines étapes du calendrier réglementaire ont été rappelé pour conclure la réunion avec la perspective de l'enquête publique pour le printemps notamment. Un constat partagé de tous : les prochaines étapes du SCoT devront constituer des opportunités pour une mobilisation citoyenne la plus large possible.



- **La concertation autour de l'élaboration du Document d'Aménagement Artisanal, Commercial et Logistique (DAACL)**

Consciente des enjeux forts pour le territoire en matière de développement commercial et des évolutions majeures à l'échelle nationale, la communauté d'agglomération de Grand Paris Sud a signé, dès août 2019, avec l'agglomération de Cœur d'Essonne et l'Etat, une Charte de stratégie commerciale qui préfigurait le volet commercial du SCoT. La loi ELAN a rendu obligatoire l'élaboration d'un document d'aménagement artisanal et commercial (DAAC) dans le cadre de l'élaboration d'un SCoT. La loi Climat et Résilience dans un second temps y a ajouté une dimension de logistique commerciale (L). Grand Paris Sud a donc initié en conséquence l'élaboration d'un DAACL pour disposer d'une vision stratégique partagée, spatialisée et réglementée à l'échelle du territoire, le DAACL permettant de déterminer les conditions d'implantation des équipements commerciaux et de localiser les secteurs d'implantation à enjeux en centralité et en périphérie. Au regard de ses enjeux spécifiques, ce document constituant le volet stratégie commerciale a fait l'objet d'une procédure d'élaboration particulière pilotée par la direction du développement économique en partenariat avec le pôle planification, responsable de l'élaboration du SCoT.





L'élaboration du DAACL a mobilisé les élus, techniciens et acteurs économiques dans le cadre de différents ateliers et entretiens visant à définir les orientations stratégiques et les localisations préférentielles des équipements commerciaux. Ci-dessous, le calendrier de co-construction du DAACL :

- Démarrage de l'étude : fin mai 2022
- Séminaire de lancement à destination des élus des 23 communes : 4 octobre 2022
- Entretiens avec les acteurs économiques du territoire : octobre/novembre 2022
- 1^{er} atelier avec les élus et techniciens communaux (définition des périmètres) : 25 nov. 2022
- Rendu phase 1 – restitution du diagnostic stratégique : 15 mars 2023
- 2nd atelier avec les élus et techniciens communaux (conditions d'implantation) : 28 mars 2023
- Entretiens avec les maires et élus des 23 communes : avril – mai 2023
- Validation des grands principes et arbitrage : fin mai 2023
- Présentation rendu final : conférence des maires juillet 2023

